

Attestation sur l'honneur justifiant de l'impossibilité du raccordement à un réseau de chaleur

Le changement d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (cf. II de l'article 3-4 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie) doit être réalisé au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération (dans son état actuel ou dans le cadre d'un projet décidé), sauf à avoir obtenu de la part du gestionnaire du réseau de chaleur la justification de l'impossibilité technique ou économique du raccordement.

Cette justification doit être réalisée au moyen, selon les cas, de l'un des trois modèles d'attestation sur l'honneur ci-dessous.

Cas 1 : s'il n'y a pas de réseau de chaleur (ni existant ni dans le cadre d'un projet décidé) dans la commune où se situe le bâtiment ou dans l'une des communes limitrophes :

Contenu de l'attestation à fournir par le demandeur des CEE qui assure le rôle actif et incitatif pour l'opération d'économie d'énergie :

Raison sociale :

Nom et prénom du signataire :

Fonction :

Dans le cadre de l'opération éligible au Coup de Pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » proposée au bénéficiaire

pour le bâtiment situé

J'ai vérifié qu'aucun réseau de chaleur, ni existant ni dans le cadre d'un projet décidé, n'est dans la commune où se situe ce bâtiment ni dans l'une des communes limitrophes.

Pour ce faire, la vérification a été effectuée sur les sites référençant les réseaux de chaleur* ainsi qu'auprès de l'administration locale.

Date :

Cachet / Signature

* Exemples de sites référençant les réseaux de chaleur: Via Seva, Cerema, SDES.

Cas 2 s'il y a un réseau de chaleur sur la commune où se situe le bâtiment ou sur l'une des communes limitrophes :

Contenu de l'attestation à fournir par le gestionnaire du réseau au professionnel qui prévoit de réaliser l'opération d'économie d'énergie :

Cas 2a : le raccordement est techniquement ou économiquement impossible :

Nom du réseau :

Nom et prénom du signataire :

Fonction :

Dans le cadre de l'opération éligible au Coup de Pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » proposée au bénéficiaire

pour le

bâtiment situé

, j'atteste, en tant que gestionnaire du réseau

, l'impossibilité technique ou économique du raccordement de ce bâtiment sur le réseau.

Date :

Cachet / Signature

Cas 2b : le réseau n'est pas alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération et il n'est pas prévu qu'il le soit dans le cadre d'un projet décidé :

Nom du réseau :

Nom et prénom du signataire :

Fonction :

Dans le cadre de l'opération éligible au Coup de Pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » proposée au bénéficiaire

pour le bâtiment situé [indiquer l'adresse du bâtiment où doit avoir lieu l'opération], j'atteste, en tant que gestionnaire du réseau

, que le réseau de chaleur n'est pas alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération et qu'il n'est pas prévu qu'il le soit dans le cadre d'un projet décidé.

Date :

Cachet / Signature